



ENTREMONT-LE-VIEUX LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME...

N°36 - MAI 2024

Horaires d'ouverture de la mairie et de l'Agence

Postale Communale :

Mardi : 9h-12h / 13h45-16h45

Jeudi : 9h-12h / 13h45-16h45

Mercredi et samedi : 9h-11h45



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Le mois d'avril est le mois où les collectivités votent leurs budgets. Celui de la commune a été

voté lors de la séance du conseil municipal du 3 avril. Après les grosses dépenses d'investissement du musée, il est nécessaire de faire une pause. Cependant des travaux de réparation de routes ont été programmés pour 2024 (route des Bruns, route des Minets, route des Teppaz). La grêle du 24 juillet 2023 ayant provoqué des dommages à de nombreuses toitures, celles des bâtiments communaux n'y ont pas échappé.

Les travaux de réfection de la toiture de l'église étaient programmés avant ce sinistre et les travaux engagés vont permettre de colmater les fuites apparues lors de cet épisode météorologique. La salle polyvalente a également subi quelques dégâts qui seront eux-aussi remis en état. Vous trouverez au sein de ce bulletin une note sur le budget vous fournissant plus d'explications.

Cette année verra se dérouler un certain nombre de célébrations du 80ème anniversaire du maquis de Chartreuse. Ne ratez pas la commémoration du 8 juin au cirque de Saint-Même, les deux communes de Saint-Pierre d'Entremont préparent un joli moment de commémoration. Nos écoles préparent une exposition ainsi que l'association mémoire des Entremonts. Un spectacle écrit par la compagnie Intersignes « Ils furent la flamme » sera présenté lors de cette cérémonie. Il sera également joué à Entremont le jour de la foire puis à Saint-Laurent du Pont, aux Échelles/Entre-Deux-Guiers et enfin à Voiron.

Enfin, je ne voudrais pas conclure ce mot sans remercier Julie Chatagnon pour la vingtaine d'années passées au sein de la collectivité comme médiatrice culturelle au musée de l'ours des cavernes. Elle a choisi d'évoluer hors de la commune et le conseil municipal lui souhaite un bel avenir professionnel. Nous aurons le plaisir d'accueillir Amandine Durand le 13 mai prochain pour assurer les missions de médiatrice culturelle à l'aube d'une nouvelle saison touristique.

Je vous souhaite un joli mois de mai.

Bien à vous,

Anne LENFANT

Sommaire

Le mot du Maire	p.1
Le point sur les travaux	p.2
Les brèves sur la circulation	p.2
Budget 2024 et comptes administratifs 2023	p.2-4
Du côté du musée de l'ours des cavernes	p.5-6
La bibliothèque poursuit sa transformation	p.6-7
Une boîte normalisée pour votre courrier	p.7-8
L'éclairage public dans notre commune	p.9
Les actualités du centre social des pays du Guiers	p.9
Les élections européennes	p.10
Lutte contre les frelons asiatiques	p.10
Illiwap, l'application mobile de la commune	p.11
Les jeunes entremondants à l'honneur	p.11-12
L'entretien des berges par le SIAGA	p.12-13
La mobilité dans les Entremonts	p.13-15
Le coin des associations	p.15-17
Questionnaire	p.17
Le chouette trail	p.17
Agenda et état civil	p.18

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Assainissement entre les Brancaz et la station du Granier :

Les travaux de canalisations ont été achevés en 2023, il reste les tranchées à reprendre en enrobé à chaud définitif sur la RD 912, sur la voie communale des Minets et dans le village des Brancaz. Ces travaux vont être réalisés prochainement par l'entreprise BRON et EIFFAGE, ce qui viendra clôturer le chantier.

Travaux à la Coche :

Le SIAEP a commencé des travaux sur la route de la Coche pour refaire complètement le réseau principal d'eau ainsi que tous les branchements des particuliers. La tranchée a engendré des désordres conséquents cet hiver car le chasse neige a arraché l'enrobé à froid ainsi qu'une partie de la chaussée qui se sont retrouvés dans les prés en contre-bas. L'entreprise MIDALI a nettoyé les prés et rebouché une partie des gros trous dans la chaussée.

Les travaux devraient reprendre en mai. Encore toutes nos excuses pour les désagréments occasionnés aux riverains.

La route des Minets :

Cet hiver un glissement de terrain s'est produit sur la route des Minets (entre la ferme « les chèvres du Granier et le chemin de la Menardière) dû aux fortes précipitations de pluie. Une partie de la route a glissé dans le bois interdisant l'accès aux poids lourds donc au chasse neige en particulier.

Grâce à la gentillesse des propriétaires riverains nous autorisant à élargir la route en amont sur leur terrain et au travail exécuté très rapidement par l'entreprise BRON, la route a pu être réouverte aux poids lourds dans un délai très court.

Vu la pente du terrain amont, il a fallu créer un enrochement pour tenir le terrain ce qui a coûté la somme de 11434 € TTC.

Nous allons faire une étude géologique (1957,19 € TTC) pour déterminer la profondeur du point dur afin de réaliser un enrochement aval et rétablir la largeur normale de la chaussée avec un accotement et reprise de la couche de roulement en enrobé à chaud. L'élargissement amont restera tel quel et une régularisation de l'emprise des terrains amont et aval sera faite lors de l'achèvement des travaux.

LES BRÈVES SUR LA CIRCULATION

Travaux sur la RD 520 route du Frou

Réfection éclairage du tunnel routier de Fourvoirie

Les travaux ont débuté en mars 2024. En mai un alternat 24H/24 et 7J/7 sera mis en place du 29 avril au 24 mai.

Travaux sur la RD 912 vers Chambéry

Des travaux impactant la circulation routière se dérouleront dans l'année

- La stabilisation de deux glissements de terrain à proximité du col et du hameau du Puisat (Montagnole) et dont les études sont en cours.
- La réparation de deux murs de soutènement au pas de la Fosse et au Rouselet.

Travaux sur la RD 1006 au tunnel des Echelles

La route entre Saint-Jean-de-Couz et Saint-Christophe-la-Grotte est accessible 24h sur 24, 7 jours sur 7 depuis le 3 mai à 17 h sous alternat.

BUDGET 2024 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Ces notes seront disponibles sur le site

internet de la commune.

Le compte administratif et le budget comportent deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune dont :
 - en dépenses les charges à caractère général et la rémunération des agents
 - en recettes les sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie), les impôts locaux, les dotations versées par l'Etat, diverses subventions, les revenus des immeubles communaux
- **La section d'investissement** comprend les opérations non courantes, des travaux plus conséquents sur la voirie ou les bâtiments communaux, de nature à modifier le patrimoine de la commune ainsi que le remboursement des emprunts. Les recettes proviennent principalement de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année précédente, des subventions (Europe, Etat, région, département, ...) de l'amortissement et éventuellement d'un emprunt.



Le compte administratif

- Est établi en fin d'exercice par le maire,
- Est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées
- Rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- Se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et afficher les résultats comptables de l'exercice.

Le budget primitif est la prévision des dépenses et des recettes pour l'année. Les dépenses sont plutôt majorées et les recettes minorées de façon à être prudent tout en étant sincère. Le budget primitif 2024 a été voté le 3 avril 2024 par le conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la région ou de l'Etat chaque fois que possible.



Les taux d'imposition communaux n'ont pas changé depuis 2016 :

Taxe sur le foncier bâti : 31.13 %

Taxe sur le foncier non bâti : 144.01%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19.19% avec une majoration de 50% sur le produit

Budget général :

Résultats de fonctionnement 2023 et budget primitif 2024

	Budget 2023	Compte administratif 2023 - résultat	Budget primitif 2024
Recettes de fonctionnement	980 354,96 €	1 039 481,33 €	948 265,07 €
Dépenses de fonctionnement	980 354,96 €	727 935,19 €	948 265,07 €
Résultats de l'année 2023		311 546,14 €	
Recettes d'investissement	2 042 919,58 €	1 493 611,18 €	960 697,47 €
Dépenses d'investissement	2 042 919,58 €	1 369 019,15 €	960 697,47 €
Résultats de l'année 2023		124 592,03 €	

Budget général 2024

La section de fonctionnement est composée notamment des dépenses prévisionnelles suivantes

- Charges à caractère général : toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune... pour un total de 395 710 €,
- Charges de personnel pour un total de 386 600 €,
- Autres charges de gestion courante : les indemnités du maire et des adjoints, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux) pour un total de 104 189 €,
- Charges financières : les intérêts des emprunts pour un total de 20 347 €,
- Opérations d'ordre budgétaire pour un total de 9 869,07 €.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement comprennent

- L'excédent de fonctionnement reporté de 16 166,70 €,
- Les atténuations de charges (remboursement des frais de personnel en arrêt maladie) pour 10 000 €,
- Les produits des services qui proviennent principalement des indemnités de l'agence postale (19 808 €), de la billetterie et la boutique du musée (81 000 €), de la facturation aux parents de la cantine et la garderie (21 000 €),
- Les impôts et taxes et la fiscalité locale pour un montant de 494 800 €,
- Les dotations et participations dont la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, le remboursement partiel de la TVA sur les travaux d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, le fonds départemental (FDTP) pour un montant de 176 290 €,
- D'autres produits dont les revenus des immeubles pour 72 158,37 €.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 948 265,07 €.

La section d'investissement est composée

- Des dépenses liées à des opérations particulières : modernisation du parc d'éclairage public, acquisitions foncières, acquisition de matériel, travaux de voirie, travaux sur les bâtiments communaux, etc. Le montant de ces opérations s'élève à 558 890,00 €,
- Des dépenses non affectées pour un montant de 401 807,47 € dont 313 791,40 € de crédits de report.

Les recettes d'investissement comprennent l'excédent de fonctionnement capitalisé de 376 841,40 €, les taxes d'aménagement (urbanisme) les dotations diverses pour un montant de 142 750 €, les subventions (Europe, Etat, région, département, ...) pour 430 877 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 960 697,47 €.

Le budget assainissement :

Résultats de fonctionnement 2023 et budget primitif 2024

	Budget 2023	Compte administratif 2023 - résultat	Budget primitif 2024
Recettes de fonctionnement	103 763,51 €	74 144,35 €	84 400,13 €
Dépenses de fonctionnement	103 763,51 €	64 572,39 €	84 400,13 €
Résultats de l'année 2023		9 571,96 €	
Recettes d'investissement	495 204,99 €	279 708,42 €	239 051,91 €
Dépenses d'investissement	495 204,99 €	265 722,56 €	239 051,91 €
Résultats de l'année 2023		13 985,86 €	

DU COTÉ DU MUSÉE DE L'OURS DES CAVERNES



Le musée de l'ours des cavernes propose depuis juin 2023 un nouveau parcours de visite à la scénographie moderne et interactive.

Des tables quiz, des animations audiovisuelles, des casques de réalité virtuelle permettent de découvrir le monde fascinant de l'ours des cavernes, animal préhistorique qui a hiberné pendant plus de 20 000 ans dans le massif du Granier. Un spectacle audiovisuel immersif invite le public à découvrir la vie de l'ours des cavernes au fil des saisons. Attention à ne pas tomber nez à nez avec ce géant de la préhistoire !

Le musée en chiffres.

Depuis sa réouverture au public le 24 juin 2023 après 9 mois de travaux et jusqu'à la fin de l'année 2023, le musée a accueilli 10 987 visiteurs. La fréquentation est en augmentation de 15% par rapport à l'année 2019, année de référence pré-covid. L'augmentation de la fréquentation atteint même 42 % pour le seul premier trimestre 2024. L'exposition permanente et l'exposition temporaire remportent un vif succès...



L'exposition temporaire « Bienvenue chez les Préhistos » va être prolongée jusqu'à la fin de l'été.

Cette exposition décalée permet de découvrir la vie quotidienne des Préhistos, une famille préhistorique imaginaire, à travers une mise en scène immersive, ludique et originale. Dans le décor vintage d'une maison familiale, le visiteur est immergé dans une préhistoire plus proche, plus humaine et plus concrète. Le mobilier, chiné et recyclé, s'offre à l'exploration et à la manipulation.

Exposition en accès libre aux heures d'ouverture du musée.

Conception, réalisation et diffusion : département de Saône-et-Loire, musée de la préhistoire de Solutré, grand site de France Solutré Pouilly Vergisson.



Spectacles et ateliers préhistoriques seront proposés tout au long de l'été. Voici en avant-première les premières dates à retenir :

Mercredi 17 juillet 2024 à 18h30 : « la boîte à bretelles » par la compagnie « les petits détournements ». Ce spectacle tout public est un mélange de cirque, clown et musique live.

Anatole réalise enfin son rêve, c'est le soir de la 1^{ère} et rien ne pourrait l'empêcher de jouer cette pièce de concert en variation pour accordéon diatonique bi-sonore. A part peut-être... lui-même ! Sa maladresse, ses échecs et ses malchances vont constituer autant d'obstacles à la réussite de cette pièce musicale que de moment sublime à la réussite de ce spectacle de clown.

Gratuit. Spectacle offert par le département de la Savoie dans le cadre des 20 ans du réseau des musées et maisons thématiques de Savoie. Durée : 50 min. Sur réservation.



Mercredi 24 juillet 2024 à 18h30 : « Mini Max et Lala Plus » par la compagnie I Wanna Be.

Ce spectacle jeune public est un conte chorégraphique pour une danseuse, un musicien, une guitare et un escabeau. Tout n'est pas toujours rose entre un frère et sa sœur. Et pourtant, Max et Lala vont devoir apprendre à s'apprivoiser, s'écouter et faire équipe malgré tout. Alors oui, parfois, l'ambiance chauffe, le temps s'accélère, les gestes débordent, et vlan ! c'est le drame. Mais personne n'a dit qu'il était facile d'apprendre à vivre ensemble.

Tarif : 7 €. Gratuit pour les moins de 4 ans. Durée : 35 min. Sur réservation.

Mercredi 14 août 2024 à 18h30 : « éclat de graine » par la compagnie « du 0 des branches ».

Spectacle jeune public mêlant le jeu, la manipulation d'objets et le mouvement dansé.

Eclat de graine est un spectacle sur les graines et le vivant dans la douceur poétique du papier végétal et du geste dansé. Comme une caresse ou un souffle, la graine s'éveille invitant le public dans un voyage au cœur du végétal.

Tarif : 7 €. Gratuit pour les moins de 4 ans. Durée : 30 min. Sur réservation.

Mercredi 21 août 2024 à 18h30 : concert du groupe de blues/rock « the White Rattlesnake ».
The White Rattlesnake, ce duo blues rock (guitare/batterie) réinterprète son répertoire dans une version calme et mélodique particulièrement propice à l'écoute et à la découverte du blues pour tous les âges.
Tarif : 7 €. Gratuit pour les moins de 4 ans. Durée : 1h. Sur réservation.

Pour découvrir le musée :

En mai et en juin le musée est ouvert tous les jours de 14h à 18h. En juillet et en août le musée est ouvert tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

Contact : 04.79.26.29.87 – info@musee-ours-cavernes.com

LA BIBLIOTHÈQUE POURSUIT SA TRANSFORMATION

Plusieurs chantiers continuent à profondément modifier notre bibliothèque et ses services, grâce au travail colossal effectué par une équipe de bénévoles dynamiques et investis.



La mise en réseau avec la bibliothèque de Saint-Pierre d'Entremont se poursuit :

Vous pouvez désormais emprunter et rendre vos documents indifféremment dans l'une ou l'autre des bibliothèques. Le fond et sa gestion sont communs. Vous pouvez toujours consulter le catalogue commun et l'état de vos prêts en vous connectant sur notre site : <https://bibliotheque.entremonts.net/>

Vous y trouverez également le programme des activités à venir. Les animations proposées sur les deux sites sont ouvertes à tous les adhérents, quelle que soit leur commune d'origine.

Une politique documentaire commune est en phase de conception.

Les activités continuent et s'enrichissent :

- Tricotage et papotage,
- Atelier d'écriture pour jouer avec les mots,
- Jeux de société,
- Atelier cuisine,
- Échanges de coups de cœur,
- Aide et conseils numériques à la demande.

Une exposition intitulée « **Sauvons les abeilles** » se tiendra à la bibliothèque du **26 avril au 9 juillet**. Et pour aller plus loin ensemble sur ce même thème, nous vous convions à une animation **le samedi 8 juin après-midi** avec la présence d'un ou deux apiculteurs.

Plusieurs dispositifs sont en place dans les bibliothèques :

Le prix littéraire Rosine Perrier

Les 12 livres de la sélection 2024, choisis par un comité de lecture constitué de bibliothécaires de [Savoie-biblio](#), de bibliothèques de Savoie et Haute-Savoie et de l'association Le Colporteur, en étroite collaboration avec la commune de la Tour-en-Maurienne (Hermillon) sont disponibles au moins sur l'un des sites.

Le prix littéraire Rosine Perrier récompense une œuvre de fiction française ou de langue francophone (romans, récits, nouvelles) inscrite dans un territoire, l'enracinement nourrissant le travail d'écriture.

145 bibliothèques des deux Savoie participent à l'élection du prix.

Participez vous aussi : lisez, votez !

Le dispositif Daisyable

Vous êtes empêché de lire pour une raison ou une autre : perte d'acuité visuelle, problème de dyslexie ou trouble des apprentissages, fatigabilité, handicap... Venez nous voir et nous vous inscrirons à une bibliothèque qui comporte 70000 documents sonores à écouter sur CD, tablette, ordinateur, smartphone... N'hésitez pas, tout est gratuit.

E-medi@s

La bibliothèque numérique est désormais pleinement accessible pour tous les habitants de Savoie et Haute-Savoie. Il suffit de s'inscrire. Nous pouvons vous aider à le faire.

Vous aurez ensuite accès gratuitement à de la musique en prêt illimité, des livres, de la presse en ligne, des films, des séries et documentaires, des ressources pour apprendre, des jeux vidéo, des spectacles, des outils pour la jeunesse...

Lire et faire lire

Des bénévoles de plus de cinquante ans se sont engagés à lire régulièrement des histoires à un groupe d'enfants. Ce dispositif géré par la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) a pu voir le jour grâce au partenariat avec l'école d'Entremont, qui continue de bénéficier de la bibliothèque ouverte spécialement pour les élèves tous les 15 jours. Animations et prêts d'ouvrages sont au programme.

Premières pages

Lire aux tout-petits et aux bébés, et pourquoi pas !

Depuis maintenant 14 ans, **le département de la Savoie** offre un album aux enfants nés ou adoptés sur le département l'année précédente. Pour cette édition 2024, les familles ayant accueilli un enfant en 2023 se verront offrir un album avec des personnages-animaux à la fois tendres et stylisés. C'est beau et c'est ludique !

A Entremont, la remise des albums aux parents accompagnés de leur enfant aura lieu **le samedi 12 octobre 2024 après-midi** et ce dans le cadre d'une petite animation qui leur sera offerte.



Pour finir, la réorganisation de la bibliothèque est en train de s'achever. Désormais, les espaces sont clairement identifiés :

- Petite enfance
- Jeunesse
- Adolescence
- Adultes.

Les cotes des livres seront prochainement informatisées pour rendre la recherche encore plus facile. Vous trouverez les nouveautés acquises dans chacun des rayons concernés : romans, documentaires, BD... Le fond est renouvelé par lots environ tous les 2 mois. Le rayon BD adultes s'est considérablement enrichi ces derniers temps grâce à des dons de la bibliothèque de Saint-Pierre.

Vous avez un peu de temps à consacrer à la bibliothèque ? N'hésitez pas à nous rejoindre.

Vous pouvez nous contacter en écrivant à bibliotheque.entremont@gresille.org

La bibliothèque est ouverte toute l'année les mardis de 16 heures 30 à 18 heures 30 et les samedis de 17 heures à 19 heures.

UNE BOITE NORMALISÉE POUR VOTRE COURRIER

Pour faciliter la remise du courrier, la réglementation en vigueur (décret n° 2007-29 du 5 janvier 2007 relatif au service postal et aux droits et obligations de la Poste article R 1-1-5) prévoit l'installation obligatoire d'une boîte aux lettres normalisée et accessible (c'est-à-dire conforme à la norme AFNOR NF D 27-405) pour toute habitation ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire après le 12 juillet 1979.

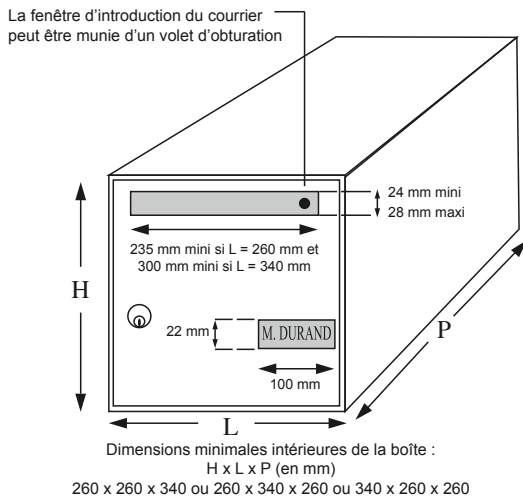
OÙ LA POSER ?

À l'entrée de votre propriété, en bordure de la voie ouverte à la circulation publique.

Elle doit être placée dans un endroit facile d'accès pour le facteur : évitant toute manœuvre, demi-tour, marche arrière... Le dessus de cette boîte ne doit pas être à plus de 1,50 m du sol et le dessous à moins de 1 m. La boîte peut éventuellement être incorporée dans un pilier de portail d'entrée ou dans un mur de clôture. Dans tous les cas, le facteur doit pouvoir accéder à la boîte directement de l'extérieur sans difficulté et sans risque. Il ne faut donc pas placer la boîte derrière un grillage, ou à la portée d'un chien.

DIMENSIONS INTÉRIEURES MINIMALES :

260 mm x 260 mm x 340 mm (la plus grande dimension peut être celle de la largeur, de la profondeur ou de la hauteur). La porte doit comporter l'indication en lettres capitales des noms et prénoms des personnes concernées; et être munie d'une serrure compatible avec la distribution postale.



- Serrure « compatible avec la distribution postale »
- Positionnement recommandé : dessous de la boîte à plus de 1 m du sol, dessus à moins de 1,5 m du sol
- On peut regrouper jusqu'à 4 boîtes individuelles en batterie. Au-delà, il faut installer des boîtes aux lettres collectives (batterie avec «porte collective» composée d'un ensemble d'alvéoles individuelles)
- Installation en bordure de la voie publique

BOÎTE AUX LETTRES NORMALISÉE AFNOR NF D 27-405 PRÉCONISÉE PAR LA POSTE

(obligatoire pour les habitations ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire après le 12 juillet 1979)

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA BOÎTE AUX LETTRES NORMALISÉE :

- c'est une boîte de plus grande dimensions pouvant recevoir des paquets ;
- c'est une boîte offrant une meilleure résistance aux agressions extérieures (intempéries, vandalisme) ;
- c'est une boîte équipée d'une serrure compatible avec la distribution postale, permettant au facteur, grâce à un passe-partout spécifique, d'y déposer des objets qui ne peuvent être insérés par la fenêtre d'introduction du courrier. Vous éviterez ainsi un déplacement à votre bureau de poste.
- c'est une boîte à ouverture totale.

OÙ SE PROCURER LA BOÎTE NORMALISÉE ?

Auprès des fabricants, par correspondance auprès des vépécistes, chez les quincailliers, dans les grands magasins, les grandes surfaces, ect. Votre facteur est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE DE RACCORDEMENT POSTAL ?

Dès que vous aurez installé votre boîte aux lettres normalisée, complétez la présente demande de raccordement (paragraphe A, B, C) et adressez-la au bureau de poste dont vous dépendez ou donnez-la à votre facteur.

QUAND LE FACTEUR COMMENCERA-T-IL À DISTRIBUER LE COURRIER DANS VOTRE BOÎTE ?

Dès qu'un agent de la Poste se sera assuré de la conformité de votre installation avec la réglementation en vigueur.

RAPPEL IMPORTANT : Faute de présentation de ce document, aucune distribution ne pourra être réalisée. Si les emplacements ne sont pas conformes aux CGV courrier colis et non sécurisés, La Poste pourra demander une modification d'emplacement. N'oubliez pas aussi de prévenir vos correspondants en leur communiquant votre adresse exacte et libellée sur le modèle suivant :

Ligne 1 : Identité du destinataire :
Civilité, Titre ou Qualité + Prénom et Nom

Ligne 2 : Complément d'identification du destinataire ou du point de remise :
N° d'appartement ou n° de boîte aux lettres, Escalier, Couloir, Etage

Ligne 3 : Complément d'identification du point géographique : Entrée, Tour, Immeuble, Bâtiment, Résidence...

Ligne 4 : N° et LIBELLE DE LA VOIE

Ligne 5 : LIEU-DIT ou SERVICE PARTICULIER DE DISTRIBUTION
(par exemple : poste restante, boîte postale, ...)

Ligne 6 : CODE POSTAL et LOCALITE DE DESTINATION

① Monsieur Jean DELHOURME
② Chez Mireille Copeau Appartement 2
③ Entrée A Bâtiment Jonquille
④ 25 RUE DE L'EGLISE
⑤ CAUDOS
⑥ 33380 MIOS

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS NOTRE COMMUNE

LA RÉNOVATION S'ACCÉLÈRE

Suite à la consultation d'« ombres et lumières » à laquelle deux sociétés ont répondu, l'entreprise retenue pour réaliser ce marché de maintenance et de modernisation de notre éclairage public est l'entreprise D.S.E., basée à Chapareillan. Pour mémoire les travaux consistent :

- au déploiement de 15 horloges astronomiques pour pouvoir programmer une extinction nocturne,
- à la remise en conformité de 15 armoires électriques,
- au renouvellement des luminaires vétustes, inefficaces et énergivores.

Les travaux se décomposent en plusieurs tranches.

Tranche 2023 (réalisée en 2024)

- Pose de 24 luminaires avec boîtiers de raccordement et 15 horloges astronomiques dans les hameaux suivants : les Bruns, les Curés, les Gandys, les Girouds, les Minets, la Plagne, les Rigauds, Tencovaz, les Teppaz, ainsi qu'un point lumineux au Désert au lieu-dit «sur les Prés»

Tranche 2024 (réalisée en 2024)

-Installation de 20 luminaires avec boîtiers de raccordement dont 6 luminaires de style, dépose et repose de 20 luminaires LED et pose de 3 armoires de commande et de comptage.

Pour répondre aux attentes des habitants sur les points lumineux actuellement défectueux et pour suivre une logique de priorité et de technique, les lieux concernés seront les suivants : les Pomels, la Coop, les Bruns, la Coche et les Pins, la station du Granier, le Désert (armoire en 2025), les Perrets et les Combes (armoire en 2025).

Le reste de la commune sera réalisé sur les années 2025 et 2026

Epernay, les Bessons, les Curialets, la Grennery, les Brancaz, la Réduire, les Martenons, l'auberge du Praz.

LES ACTUALITÉS DU CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS



Un centre social met en place des actions au service du lien social sur un territoire. Il est un maillon essentiel de la mixité et du bien vivre ensemble pour les habitants. Il leur permet également de développer leur pouvoir d'agir, notamment en leur offrant des espaces de transmission de leurs savoir-faire.

Ce sont ainsi une centaine de bénévoles qui œuvrent chaque année pour animer des temps d'activités, soutenir l'équipe dans ses missions et piloter l'association...

Parce qu'ils font vivre le projet du CSPG ces bénévoles seront mis à l'honneur cette année au cours de **l'assemblée générale** qui aura lieu **le samedi 25 mai au matin à la maison des arts**. Il s'agit d'un moment-phare pour l'association, aussi nous vous y attendons nombreux. Construite sous une forme ludique et conviviale - le 25 mai aura lieu la fête mondiale du jeu - elle saura vous surprendre... Et pourquoi pas vous donner envie de vous investir vous aussi au sein de l'association ?

Côté activités à venir :

Parce que les **soirées jeux du vendredi soir sont un succès** (pour rappel tous les 1^{ers} vendredis du mois) nous lançons grâce à un bénévole **les soirées jeux du mardi** : de 19h à 22h30 les 09/04, 30/04, 14/05, 28/05, 11/06 et 25/06.

Mercredi 15 mai, retrouvez le centre social lors de **la fête de la Chartreuse** autour de jeux géants en bois. **Le samedi 8 juin**, la famille sera à l'honneur avec une **journée parentalité** au centre social « se réjouir d'être parent » (infos et programme à venir).

Retrouvez également toute l'équipe du CSPG dans le cadre de **festy famille** au stade Charles Boursier du 8 au 25 juillet : du lundi au jeudi de 14h à 19h30 (programme à venir).

Pour tout renseignement contacter le 04 76 55 40 80.

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le 9 juin prochain nous sommes appelés à nous rendre aux urnes pour élire nos députés européens. Même si l'Europe paraît parfois éloignée de nos préoccupations quotidiennes, ces élections sont très importantes pour l'avenir de notre pays car elles sont bien plus engageantes, notamment sur les sujets environnementaux, que des élections nationales.



A titre d'exemple la réglementation environnementale applicable aux entreprises ou aux particuliers est très majoritairement issue d'une transcription directe ou indirecte de décisions prises par les instances européennes. Cela concerne l'agriculture, la chimie, la pêche, la protection de la biodiversité, la performance énergétique des bâtiments, la motorisation des voitures et des camions, les émissions de gaz à effet de serre des gros sites industriels et encore beaucoup d'autres dispositions qui concernent la vie économique ou la consommation.

L'Europe ayant la compétence exclusive sur le commerce international, c'est aussi à ce niveau-là que se joue l'adoption des traités en la matière, ainsi que la politique industrielle dans bien des cas.

Certes, notre pays conserve la main pour d'autres décisions. Mais pour qui se soucie de notre avenir, il est important de lire attentivement les programmes des candidats aux européennes et d'aller voter. Les élections européennes ne devraient pas être l'objet d'un vote sanction vis-à-vis des politiques nationales. Si tel était le cas, alors nous nous tromperions de débat.

Venez voter nombreux en toute connaissance de cause le 9 juin.

Le maire, Anne Lenfant

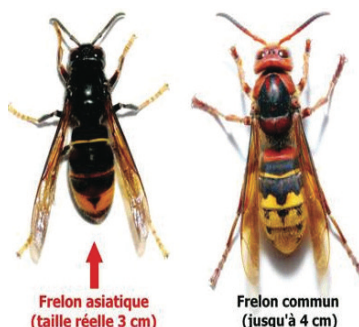
LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

En accord et avec l'aide du GDS (Groupement de Défense Sanitaire) une **campagne de piégeage du frelon asiatique** est lancée cette année dans la vallée des Entremonts.

Pour rappel le frelon asiatique est considéré comme **une espèce invasive** qui se propage très rapidement. Son cycle de vie permet à une seule reine de fonder une nouvelle colonie tous les ans, qui, pour chacune d'entre-elles, peut contenir des milliers d'individus. Le frelon asiatique a un **impact particulièrement négatif sur les populations d'abeilles** domestiques et sauvages.

Les frelons asiatiques attendent devant les ruches et se jettent sur les abeilles chargées de pollen, leur découpent le thorax très riche en protéines pour se nourrir. Des ruchers entiers peuvent disparaître en seulement quelques jours impactant fortement la pollinisation des plantes et la production de miel.

Il est évident qu'il est nécessaire de lutter à l'échelle de la vallée des Entremonts. Romain Veber (apiculteur) s'est proposé pour coordonner cette campagne de piégeage. Grâce à son travail et au GDS ce sont **83 pièges qui ont pu être installés par des bénévoles**. Il est essentiel de piéger le plus rapidement possible les reines fondatrices avant qu'elles ne pondent (en avril).



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)

Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

Afin de faciliter la prise de contact et l'installation des pièges par les bénévoles, Romain Veber propose d'utiliser dès maintenant l'outil <http://freelons.fr>. Il suffit ensuite de cliquer sur « Chartreuse nord » pour visualiser les communes de Saint-Pierre d'Entremont Savoie et Isère, Corbel et Entremont-le-Vieux.

Si vous n'avez pas pu participer cette année, vous le pourrez très certainement l'année prochaine car c'est une lutte de longue haleine. Merci à tous les volontaires qui permettent un travail, espérons-le, efficace. Les résultats seront consolidés en fin d'année et un retour sera diffusé largement.

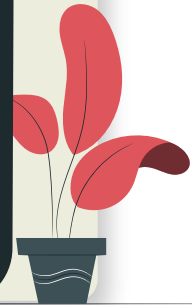
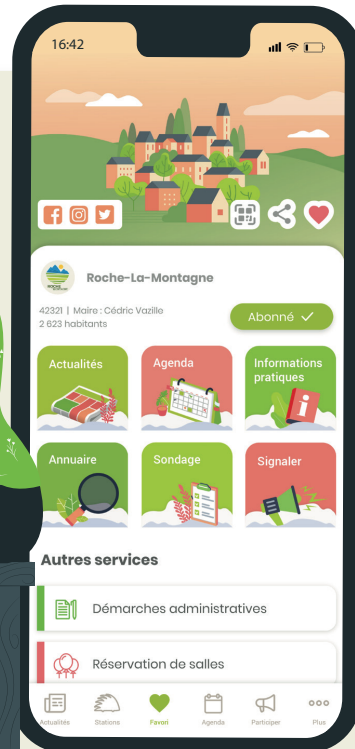
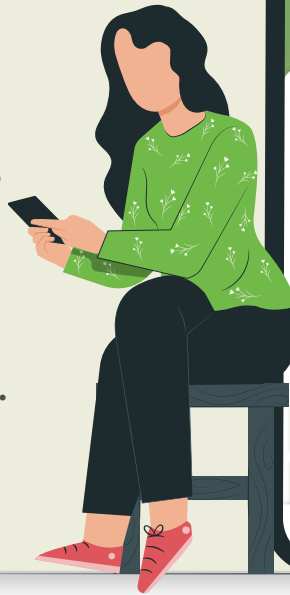
ILLIWAP, L'APPLICATION MOBILE DE LA COMMUNE



TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP L'APPLICATION MOBILE DE LA COMMUNE

RESTONS CONNECTÉS !

- | ALERTES
- | ACTUALITÉS
- | INFOS PRATIQUES
- | AGENDA
- | SONDAGE
- | ANNUAIRE
- | ET PLUS ENCORE...



01 | Téléchargez l'appli

02 | Recherchez votre commune

03 | Cliquez sur « s'abonner »

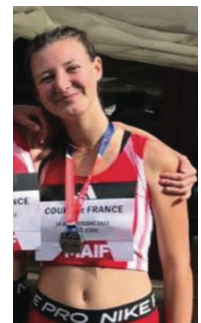
Appli gratuite, sans inscription,
Made in France et disponible sur :
www.illiwap.com



LES JEUNES ENTREMONDANTS À L'HONNEUR

L'automne dernier, **Marion Martinet** est montée sur la 2^{ème} marche du podium des championnats de France du 4X1000m en athlétisme.

L'équipe du CAPRG engagée pouvait espérer avoir une médaille sur le papier mais rien n'était joué d'avance. Même si Marion a donné le témoin en 3^{ème} position, l'équipe est passée ensuite 4^{ème} avant de finir à la seconde place. Elle se souviendra des émotions sur la ligne d'arrivée avec ses copines.



Actuellement en études à l'INSA à Lyon, Marion profite d'un emploi du temps aménagé pour pouvoir continuer à s'entraîner tout en construisant son avenir. Pour elle, le sport est important et gage d'équilibre ; elle ne se voit pas passer ses journées à travailler assise. L'activité physique contribue à la qualité de ses études.

Parmi les meilleures de son âge sur 2000 steeple, 1500m ou 800m en cadette les années précédentes, elle espère continuer à performer lors des championnats estivaux à venir et se qualifier pour les championnats de France sur piste.

VICTORIEN PIN, meilleur apprenti boucher de France en 2023

Comment devient-on meilleur apprenti de France en boucherie ? Victorien a d'abord passé les étapes départementales et régionales qu'il a remportées avant d'obtenir le titre national.



L'épreuve consiste à transformer différentes pièces de viande, en rosbif, brochettes ou rôti ... Le sujet n'est pas connu à l'avance. Les candidats sont jugés pour une grande part sur la technique de fabrication du début du processus à la fin (désossage, épluchage, parement, découpage...), l'organisation du travail, la sécurité (rangement des couteaux...) et une hygiène sans faille (changement de gants, espaces différents pour les légumes, travail sur une planche propre, ne pas tâcher son tablier...). L'évaluation de l'esthétisme ne compte que pour une toute petite part de la note finale.

C'est une préparation équivalente à celle des grands sportifs pour arriver à ce résultat. Victorien s'est entraîné grâce à l'aide de ses patrons (la ferme des Hérens) et à l'investissement de ses professeurs d'enseignement professionnel. Quatre fois par semaine, il laissait de côté le cursus scolaire habituel pour approfondir ses connaissances, ses techniques, et maîtriser avec rigueur et précision les quelques 6 outils différents afin d'être au top le jour J.

Être meilleur apprenti de France, c'est une fierté pour lui, ses proches, ses patrons, ses amis.

C'est également une ouverture pour participer à d'autres concours : 3^{ème} du concours BP boucherie (Brevet Professionnel) de Marzi ; il a également gagné avec son équipe le concours inter-régional de boucherie au salon de l'agriculture à Paris cette année.

C'est après avoir effectué son stage de 3^o à la ferme des Hérens, qu'il a poursuivi dans cette voie avec un CAP boucherie en apprentissage. Il suit actuellement un brevet professionnel toujours en apprentissage. Il devrait le terminer en juin 2025. Victorien se plaît dans ses études et cette orientation. C'est un travail à la fois manuel et physique qui lui convient bien. Il a besoin d'une dépense physique pour être satisfait de sa journée. L'apprentissage lui permet aussi d'être salarié et d'être déjà pleinement engagé dans une profession.

« Quand on aime ce qu'on fait, quand c'est agréable d'aller travailler, c'est qu'on a trouvé le bon métier ».

L'ENTRETIEN DES BERGES PAR LE SIAGA

Créé en 1993, le **SIAGA**, syndicat interdépartemental d'aménagement du Guiers et ses affluents, est un établissement public labellisé EPAGE – Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux – depuis 2019. Il regroupe 5 EPCI : les communautés de communes cœur de Chartreuse, du lac d'Aiguebelette, des vals du Dauphiné, val Guiers et la communauté d'agglomération du pays Voironnais.

Le SIAGA intervient dans la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.**

En d'autres termes, il mène des études et des travaux pour préserver la ressource en eau, restaurer et maintenir la continuité écologique pour les poissons ou les sédiments, préserver et restaurer les zones humides et **entretenir les cours d'eau**.

L'entretien régulier a pour objet principal la gestion des embâcles et de la végétation présente le long des cours d'eau. D'après le code de l'environnement, l'objectif est « **de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives** » (art. L. 215-14).

Cet entretien raisonné est une **obligation du propriétaire de la parcelle attenante au cours d'eau**, la propriété s'étendant jusqu'au milieu du lit du cours d'eau. Il doit se faire de façon sélective et localisée pour ne pas dégrader ou perturber l'état écologique du cours d'eau et pour maintenir la diversité des milieux aquatiques. Les déchets végétaux et bois coupés sont à retirer des berges afin de ne pas augmenter les risques de dissémination de plantes non adaptées aux cours d'eau et pour ne pas augmenter les risques d'embâcle (bouchon de bois mort) qui pourraient causer des dégâts.



Depuis plusieurs années, le caractère d'intérêt général de l'entretien des cours d'eau a été reconnu et les collectivités locales peuvent se substituer **ponctuellement** aux riverains. Ainsi, le SIAGA a **pris en charge l'entretien de certaines portions des cours d'eau du territoire** selon un programme pluriannuel qui définit les secteurs d'intervention différents chaque année. En 2023, **plus de 150km de cours d'eau** ont été entretenus par le SIAGA sur l'ensemble du bassin versant qui confie les travaux à des équipes en insertion et qualification professionnelles encadrées par ses deux techniciens de rivière.

Cette année, des travaux d'entretien sont prévus sur la commune d'Entremont-le-Vieux. Les linéaires exacts qui nécessitent des interventions seront prochainement définis.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le SIAGA au 04 76 37 26 26.
contact@guiers-siaga.fr et www.guiers-siaga.fr

LA MOBILITÉ DANS LES ENTREMONTS

UNE PREMIERE EXPÉRIENCE D'AUTOPARTAGE SUR NOTRE COMMUNE A DÉBUTÉ

Au grand Carroz, il y a trois ans, trois familles disposaient de deux véhicules chacune. Deux couples de retraités sans enfants et un couple d'actifs avec trois enfants. Aujourd'hui il reste un seul véhicule par famille, et les trois sont en autopartage grâce à l'aide du parc régional naturel de Chartreuse...



L'autopartage entre particuliers, c'est le fait d'organiser le partage d'un véhicule en définissant un certain nombre de règles sans faire appel à des acteurs intermédiaires. Ce partage peut s'organiser entre amis, entre voisins, entre collègues ou même avec des personnes qui ne se connaissent pas encore. Dans ce cadre, le parc propose une assurance adaptée gratuite pendant le temps de l'expérimentation qui permet d'assurer l'emprunteur et d'éviter tout malus au propriétaire en cas d'accident. Il aide également à la mise en relation entre voisins en l'occurrence, et au calcul des frais d'emprunt du véhicule.

Certes, ce n'est pas si facile de prêter sa voiture, et d'en être privé à certains moments. Nous ne vivons pas tous cette expérience de la même manière, et nous vous donnons rendez-vous d'ici quelques mois pour faire un bilan complet de l'expérience avec les points forts et les obstacles à cette formule.

LA LIGNE DE CAR ENTRE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT ET CHAMBÉRY

Un aller - retour supplémentaire a été mis en place à titre expérimental sur la ligne de bus Chambéry / Saint-Pierre d'Entremont : 7h30 et 17h20, en plus de 6h30 et 18h20.

Ce moyen de transport collectif peut répondre aux problématiques de stationnement en ville, d'absence de moyen de déplacement, de peur de conduire en conditions hivernales, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de coût (3€/trajet adulte et 1,50€/ trajet moins de 26 ans)... Les hébergeurs sont invités à en faire la promotion auprès de leurs clients.

Les horaires sont rappelés ci-dessous.

ST-PIERRE-D'ENTREMONT ▷ CHAMBÉRY

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT Office de Tourisme	06:30	07:30	13:30	17:00
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT Place René Cassin	06:32	07:32	13:32	17:02
ENTREMONT-LE-VIEUX Mairie	06:40	07:40	13:40	17:10
ENTREMONT-LE-VIEUX La Coche	06:45	07:45	13:45	17:15
APREMONT Col du Granier	06:50	07:50	13:50	17:20
MONTAGNOLE Café Carret	07:05	08:05	14:05	17:35
MONTAGNOLE Salle des fêtes	07:10	08:10	14:10	17:40
CHAMBÉRY Gare routière	07:30	08:30	14:30	18:00

Cette ligne ne circule pas les jours fériés.

CHAMBÉRY ▷ ST-PIERRE-D'ENTREMONT

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven
CHAMBÉRY Gare routière	08.45	10.45	12.30	17.20	18.20
MONTAGNOLE Salle des fêtes	09.05	11.05	12.50	17.40	18.40
MONTAGNOLE Café Carret	09.10	11.10	12.55	17.45	18.45
APREMONT Col du Granier	09.25	11.25	13.10	18.00	19.00
ENTREMONT-LE-VIEUX La Coche	09.30	11.30	13.15	18.05	19.05
ENTREMONT-LE-VIEUX Mairie	09.35	11.35	13.20	18.10	19.10
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT Place René Cassin	09.43	11.43	13.28	18.18	19.18
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT Office de Tourisme	09.45	11.45	13.30	18.20	19.20

Cette ligne ne circule pas les jours fériés.

TARIFS

Aller simple	3,00€
Aller simple moins de 26 ans	1,50€
Carnet 10 trajets	23,00€
Carnet 10 trajets moins de 26 ans	11,50€
Abonnement mensuel	45,00€
Abonnement mensuel moins de 26 ans	22,50€
Abonnement mensuel combiné Synchro Bus	55,00€

● Du 1^{er} juillet au 31 août 2024

L'accès au véhicule sera soumis à l'application des règles sanitaires en vigueur à la date du trajet.
Merci de bien vouloir respecter les consignes affichées.

La ligne est accessible aux personnes à mobilité réduite

ABONNEMENT ET CARTE 10 TRAJETS

- Les abonnements et les cartes 10 trajets ne sont pas vendus à bord des véhicules.
- Vous utilisez le réseau Synchro Bus ou ONDEA ? Pensez à l'abonnement combiné.

Renseignements horaires
laregionvous transporte.fr
04 8000 7000

MAIRIE En utilisant cet autocollant, un voyageur émet en moyenne 171 grammes de CO2 par kilomètre.

© Région Auvergne-Rhône-Alpes 2024

LA CHARTREUSE À BICYCLETTE

Agenda des manifestations vélocipédiques qui passent sur notre territoire

Le 25 mai, la Coublevitaine, une randonnée de cyclotourisme qui permet aux cyclistes de profiter des paysages du massif de la Chartreuse en pédalant. Les parcours de 100 et 128 km passent par Entremont-le-vieux.

Le 26 mai, la 5ème et dernière étape de l'Alpes Isère Tour 2024 fait escale dans la vallée des Entremonts. Cette course cycliste internationale professionnelle et amateur prendra le départ sur le pont qui enjambe le Guiers vif entre les deux Saint-Pierre d'Entremont. Puis direction le Bourg d'Oisans où se tiendra l'arrivée 170km plus loin.



Le 4 juin, le Savoie - Nice Sun Trip partira de Savoie-Technolac le matin pour arriver au Col de Porte, en passant par Entremont-le-vieux.

Les vélos solaires continueront leur aventure pendant trois jours jusqu'à Nice en profitant de l'énergie solaire pour soulager l'effort musculaire.

Le 7 juin, le criterium du Dauphiné, pour son 6ème jour, s'élancera de Hauterive et arrivera au Collet d'Allevard.

L'ascension du col du Granier en passant par Entremont-le-vieux fait partie des difficultés de l'étape.

Pour les autres jours, la route qui traverse nos villages se laisse dévaler par quantité de cyclistes en tout genre. Belle modalité de transport qui permet de profiter « tranquillement » des paysages.

Amis automobilistes, pour doubler un cycliste... si personne ne vient en face, on met le clignotant et on se déporte de 1m50 sur le côté gauche.

Amis cyclistes, restez visibles, roulez à droite, évitez les groupes de plus de 10 personnes, et respectez les limitations de vitesse dans les villages.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

LE GROUPEMENT DES PAYSANS, ARTISANS ET CRÉATEURS PRÉPARE SES ÉVÈNEMENTS ESTIVAUX

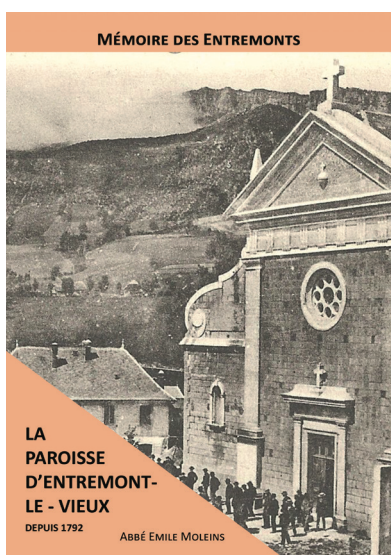
Rendez-vous le 7 juillet prochain à Saint-Pierre d'Entremont pour une journée placée sous le signe de la création avec notre marché artisanal. Nos marchés nocturnes du mercredi auront également lieu tout au long de l'été. Ambiance festive et conviviale garantie avec au programme chaque mercredi : un marché artisanal + un atelier créatif tout public + une buvette + un concert.

Nous clôturerons cette belle saison avec la traditionnelle fête des paysans et artisans le 25 août, coorganisée avec l'office de tourisme cœur de Chartreuse, la coopérative laitière et la commune d'Entremont-le-vieux.

Thématique de cette édition 2024 : la laine !

LA PAROISSE D'ENTREMONT-LE-VIEUX DEPUIS 1972...

...est le titre du livre écrit par l'abbé Moleins en 1947 d'après les archives de la paroisse et réédité par mémoire des Entremonts.



De la révolution française à la construction de la nouvelle église, de la création des écoles privées, des conflits entre l'instituteur et le curé, vous découvrirez les multiples rebondissements de l'histoire de cette paroisse.

Le prix est de 10 € et, pour ceux qui le souhaitent, les frais d'envoi s'élèvent à 5,15 €.

Il sera en vente :

- Pour la foire du 15 juin à Entremont-le-vieux
- Après des membres de l'association
- Par mail : memoiredesentremonts@gmail.com.

Nous souhaitons un agréable accueil à cet intéressant ouvrage.

La présidente de mémoire des Entremonts
Chantal Pin

LA FÊTE DU HAMEAU D'EPERNAY

Pour sa troisième édition, rendez-vous le dimanche 8 septembre 2024 dès 11h30 au bord du Cozon pour partager une tablée conviviale entre voisins. Chacun est libre d'apporter des « victuailles » à partager autour d'un barbecue sur place. N'oubliez pas votre auge et votre chope !

Des jeux comme la pétanque, le Mølky, etc... viendront agrémenter cette belle journée, dans la joie et la bonne humeur.

Le collectif des Epergnolants se charge des tables, des chaises et d'un abri en cas de pluie. Pour toute question, vous pouvez envoyer un mail à lesepergnolants@gmail.com



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATIVE DE RAMASSAGE DES PLANTES EN CHARTREUSE

Compte-rendu de l'assemblée générale du 12 avril 2024 à 18h à St-Pierre d'Entremont (Isère)

Quelques informations essentielles sur la coopérative

La coopérative de ramassage des plantes en Chartreuse est sous un statut associatif (loi 1901) depuis 1959. Elle consiste en la cueillette et la commercialisation de plantes grâce à une vingtaine d'adhérents domiciliés sur le massif de la Chartreuse.

Ces principaux clients sont la distillerie de Chartreuse, l'herboristerie Herbo Chartreuse et certains commerçants.

Rapport d'activité

Fonctionnement administratif et économique :

Le ramassage des plantes (vulnéraire, bourgeons de hêtres, feuilles de frêne, ail des ours, pétasite, etc...) est effectué en fonction de la demande. On ne ramasse pas si aucune demande n'est formulée par les distilleries ou herboristeries.

Le durcissement des réglementations au fil des années :

1- Concernant la vulnéraire, des dérogations sont délivrées par la préfecture à titre gratuit, mais des autorisations doivent être demandées aux propriétaires des terrains fréquentés. Sur l'Alpe, les demandes sont effectuées auprès du syndicat du Grésivaudan ; auprès de l'ONF pour les Hauts de Chartreuse et le Grand Som (en échange d'une rétribution de 350€/an) ainsi qu'auprès des agriculteurs de Saint-Même pour l'Alpette de la Dame.

2- Les herboristeries demandent désormais la certification BIO (480€/an), ce qui entraîne des coûts supplémentaires. On constate une augmentation des frais et une exigence accrue en termes de qualité des plantes fournies (séchage, conditionnement, tri, transport, etc...). Les frais avoisinent les 1000 €/an.

Pour couvrir les frais, il est proposé de prélever un pourcentage sur la vente du prix des plantes :

- 0.20 €/kg de feuilles de frêne
- 2€/kg de bourgeons de hêtre
- 5€/kg de vulnéraire

Pour l'année 2024, la demande est de 4kg de fougère mâle, 4kg de rameaux de pommiers, 100kg de bourgeons de hêtres, 70kg de vulnéraire (sous réserve de dérogation de la préfecture), 4kg de pétasite et 1 tonne de feuille de frêne. Cette année, il n'y a pas eu de demande pour l'ail des ours.

La coopérative de demain

On constate une baisse du nombre de personnes intéressées par le ramassage des plantes, ce qui entraîne une baisse des quantités ramassées et par ricochet une diminution de la demande ; ainsi qu'une baisse de qualité des produits (dûe à un mauvais séchage et/ou conditionnement). Il est nécessaire de veiller à la pérennité des plantes, donc de ne pas prélever certaines plantes avec leurs racines lors du ramassage.

Quelques idées pour le futur

- Essayer de susciter un regain d'intérêt auprès des jeunes pour cette activité effectuée dans la nature au rythme de chacun, en famille ou individuellement, et qui est un moyen de se constituer un petit pécule.
- Améliorer la communication en diversifiant les supports d'information. Représenter l'association lors de manifestations locales, ou proposer des échanges entre ramasseurs par le biais de réseaux sociaux.

Le renouvellement du bureau

Nous souhaiterions actualiser les statuts et renouveler le bureau : actuellement, trois personnes le composent. Il en faudrait six dans l'idéal afin d'assurer une représentation plus large lors des prises de décisions.

Toute personne intéressée est donc la bienvenue pour participer à l'activité de l'Association.

Le président de la coopérative de ramassage des plantes en Chartreuse
Pascal Rey (pascal.rey17@wanadoo.fr)

QUESTIONNAIRE



Je m'appelle Orane Daloux, étudiante au Bourget-du-Lac en master de géographie de la montagne. Je travaille actuellement sur le phénomène de gentrification rurale au sein du Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC).

Si vous avez emménagé dans une commune de Chartreuse **au cours des années 2000-2010-2020**, après avoir vécu **toute ou une partie de votre vie en ville**, et que vous souhaitez partager votre expérience afin de m'aider à gagner une vue d'ensemble du phénomène que j'étudie, vous pouvez scanner ce QRcode à l'aide de l'appareil photo de votre téléphone et répondre aux questions qui vont s'afficher. Merci d'avance !!!

LE CHOUETTE TRAIL



Le 30 juin 2024, un trail de 7 km est réservé aux jeunes nés entre 2008 et 2005.... Inscrivez-vous et invitez des copains et des copines : https://www.even-outdoor.com/courses/index.php?m=courses&a=courses&resultats=0&id_evenement=490

DÉPART de Saint-Pierre d'Entremont à 10h30

Matériel obligatoire : un dossard, une réserve d'eau de 0,5L minimum, une couverture de survie, un coupe-vent imperméable, un sifflet, une fiche précisant le traitement médical en cours et les contre-indications, un téléphone portable en état de marche.

Il y aura aussi des courses enfants et des courses pour les plus âgés.

AGENDA



<u>Jeudi 16 mai</u>	AG de l'Association d'Éducation Populaire à la salle du Rochat à 18h30
<u>Samedi 25 mai</u>	Course cycliste « la Coublevitaine » passant par Entremont-le-vieux de 9h à 14h
<u>Dimanche 26 mai</u>	Départ de la course cycliste « Alpes Isère Tour » sur le pont de Saint-Pierre d'Entremont
<u>Samedi 1 juin</u>	Fête du vivant au Planolet
<u>Mercredi 5 juin</u>	Le matin, course cycliste « Savoie tour 73 » passant par Entremont et Corbel
<u>Vendredi 7 juin</u>	Course cycliste du « Critérium du Dauphiné » de Saint-Pierre d'Entremont et Entremont-le-vieux
<u>Samedi 8 juin</u>	Célébration du 80ème anniversaire du maquis de Chartreuse à St-Même avec spectacle « Ils furent la flamme »
<u>Dimanche 9 juin</u>	Élections européennes
<u>Samedi 15 juin</u>	Foire d'Entremont-le-vieux suivie du spectacle « Ils furent la flamme »
<u>Dimanche 30 juin</u>	Trail du « Grand-Duc » au départ d'Entremont-le-vieux
<u>Mercredi 17 juillet</u>	Spectacle au musée à 18h
<u>Dimanche 25 août</u>	Fête des paysans et artisans sur le thème de la laine

ETAT CIVIL

CARNET ROSE

Arthur FRECON-NOIRET, fils de Camille NOIRET et Vincent FRECON, né le 19 mars 2024 (Epernay)

Lila LACOMBE, fille de Clara QUAY-THEVENON et Antoine LACOMBE, née le 13 avril 2024 (Tencovaz)

DÉCÈS

Lucette LAVIT, née COLLICARD le 19/03/1955 et décédée le 13/12/2023 (La Grennery)

Chris MC DONALD, né le 28/07/1969 à Heidelberg et décédé le 22/12/2023 (Le Désert)

Monique BESSON, née le 14/04/1947 et décédée le 29/12/2023 (Le Désert)

Michel BERTHET-MOLLARD, né le 29/03/1952 et décédé le 09/03/2024 (Le Plan Martin)

Roland BESSON, né le 18/07/1939 et décédé le 28/03/2024 (La Grennery)

Alice LEVROT, née FRANCILLARD le 06/09/1937 et décédée le 07/04/2024 (Les Girouds)

Vous pouvez vous abonner au bulletin municipal pour le recevoir dans votre boîte mail en avant-première et en couleur. Il suffit d'en faire la demande en écrivant à : communication.entremont@gmail.com



Mairie d'Entremont-le-Vieux

Le Bourg
73670 Entremont-le-Vieux

Téléphone : 04.79.65.82.48
Messagerie : mairie@entremont-le-vieux.com
Site internet : www.entremont-le-vieux.com

ENTREMONT-LE-VIEUX

LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME...

est édité et imprimé par la mairie d'Entremont-le-Vieux
Retrouvez ce bulletin en couleur sur notre site www.entremont-le-vieux.com

Directrice de la publication : Anne LENFANT

Responsable de la publication : Laura CURIALLET

Comité de rédaction : cellule communication

Tirage : 400 exemplaires